



Le 16/01/2019 à Marvejols

À Monsieur Le Directeur Général
Association Le Clos du Nid
Quartier Costevieille
48100 MARVEJOLS

Objet : courrier pour l'ouverture de négociation de la prime exceptionnelle

Monsieur Le Directeur Général

La mobilisation des « gilets jaunes » ces dernières semaines a mis en lumière les difficultés de pouvoir d'achat de nombre de salariés, y compris au sein de notre entreprise, sur lesquelles nous vous avons déjà alerté. Elle a suscité des discussions qui débouchent sur des attentes fortes en matière de pouvoir d'achat et de partage des fruits de la croissance.

Indépendamment de la négociation annuelle obligatoire que nous venons de conclure, la CFDT souhaite que la question salariale soit élargie à des mesures concrètes permettant d'aider les salariés à faire face à certaines dépenses contraintes telles que les dépenses de transport.

D'autre part, parmi les « mesures d'urgence économiques et sociales », le Gouvernement a ouvert la possibilité pour les entreprises de verser une prime exonérée, dans la limite de 1000 €, de toutes les cotisations et contributions d'origine légale ou conventionnelle, et de l'impôt sur le revenu. Depuis le 10 décembre 2018 et jusqu'au 31 mars 2019, les entreprises ont la possibilité de verser cette prime qui peut être fixée par accord d'entreprise intervenant avant le 31 janvier 2019.

Au vu de cette possibilité ouverte à tous les employeurs, la CFDT demande que la mise en œuvre de cette mesure au sein de notre entreprise fasse l'objet d'une négociation afin de donner une réponse concrète aux attentes des salariés.

Assurés de l'intérêt que vous accorderez à cette demande, nous restons à votre disposition et vous prions de croire, M. Le Directeur Général, à l'expression de nos salutations les meilleures.

Le Délégué Syndical Central CFDT
Association le Clos du Nid
Vincent PRADEILLES